

## Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Le Conseil municipal convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Recensement population 2024 - recrutement d'un agent recenseur et nomination d'un coordonnateur
2. Admission en non valeur
3. Délibération modificative pour les amortissements budget commune
4. Délibération modificative budget eau
5. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h01.

Présents : Gérard GAGNIER, Juliette WATINE, Ingrid BONNETON, Dominique LAURENT, Camille SEMELET, François GOLDIN.

Absents excusés : Guy BAJARD, Gilbert RIVASES (pouvoir à Dominique LAURENT)

François GOLDIN est nommé secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu du conseil précédent. Il est adopté à l'unanimité, sous réserve de modification concernant le transfert d'attribution pour le temple qui se fait au profit de l'association « unifié du Crestois »

### **1. Recensement de la population 2024 : recrutement d'un agent recenseur et nomination d'un coordonnateur municipal**

La commune de Beaufort sur Gervanne faisant partie du groupe de communes devant procéder au recensement de leur population en 2024, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement avec l'assistance d'un coordonnateur municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif aux agents non titulaires,
- Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de nommer un coordonnateur municipal qui assure déjà le secrétariat de Mairie, ainsi qu'un agent recenseur pour la période s'étendant du 18 janvier au 17 février 2024.
- **PRECISE** que la rémunération de l'agent recenseur correspondra au montant de la dotation « collecte 2024 ».

## 2. Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un état de produits irrécouvrables, en date du 29 septembre 2023 d'un montant de 795,94 euros dont Madame le Trésorier de Crest sollicite l'admission en non valeur.

En effet, il s'agit de créances concernant le service des eaux devenues irrécouvrables après épuisement des moyens de recouvrement à disposition du Trésorier (poursuites sans effet).

M. le maire indique que ces admissions en non-valeurs sont relativement faibles pour la commune de Beaufort moins de 1% pour une moyenne régionale d'environ 3 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables d'un montant de 795,94 euros.

## 3. Délibération modificative pour les amortissements budget commune

Le bien SR6-22 concernant la part investissement SDED 2022 pour l'éclairage public a été amorti par erreur car la cotisation part investissement SDED est payée dorénavant au fonctionnement.

C'est pourquoi il est nécessaire de voter la délibération modificative suivante :

Recettes	compte 021	virement de la section de fonctionnement	211,53
	compte 2804182	bâtiments et installations	- 211,53
Dépenses	compte 023	virement à la section d'investissement	211,53
	compte 681	dotation aux amortissements	- 211,53

Délibération approuvée à l'unanimité.

## 4. Délibération modificative budget eau

Afin d'émettre le mandat des admissions en non valeur d'un montant de 795,94 € au compte 6541, il est nécessaire d'augmenter les crédits de ce compte de 595,94 €, d'où la délibération modificative suivante :

Dépenses	compte 61523	réseaux	- 595,94
	compte 6541	créances admises en non valeur	595,94

Délibération approuvée à l'unanimité.

## 5. Questions diverses

François GOLDIN fait part au conseil d'une proposition d'une « journée intergénérationnelle » dans le prolongement du programme sous les arbres le 9 mars 2024.

Le projet est de proposer au plus grand nombre des plus petits au plus âgés une série d'actions simultanées durant cette journée et de mobiliser les associations de Beaufort sur Gervanne : Visite et conte au verger, lectures offertes, histoire des écoles et de l'arbre, parcours des trognes, compagnie de théâtre « autour de l'arbre », grande lessive,...

Une réunion de travail sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h48.